



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

Salle Otavela, lundi 20 mai 2019, 20.00 heures

Présidence	Bernard Bapst Syndic,
Présents	27 personnes
Excusés	Bernard Creux, Raphaël Rolle, Jacqueline et Paul Brodard, Stéphanie Loosli et Thierry Ursenbacher
Scrutateurs	Raphaël Marmier
Secrétaire	Fabienne Pharisa, secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, **Le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyens à cette assemblée. Il précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 3 mai 2109, par affichage au pilier public, sur le site internet et par une convocation adressée en circulaire dans l'Echo d'Hauteville, le tout dix jours à l'avance.

Le Syndic demande si quelqu'un a une remarque à formuler relative à la convocation. Personne ne soulève de remarques. Il précise en outre que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Etant donné que les délibérations de notre assemblée sont publiques, le Syndic demande s'il y a des personnes qui n'ont pas le droit de vote dans la salle ? Ce n'est pas le cas.

Le Syndic demande une modification de tractanda :

Le Conseil communal, sur Conseil de la commission financière, souhaite financer l'investissement du ruisseau des Branches, investissement qui avait été voté dans la dernière assemblée, non par la trésorerie courante, mais par un emprunt bancaire. Cette modification sollicite un changement de tractanda au point 4 :

- **Le Syndic demande aux citoyens présents d'accepter cette modification.**

Vote : A l'unanimité cette modification de tractanda est acceptée.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

0 Administration

020.310.0	Fournitures de bureau, annonce impression du guide de la déchetterie, commande d'enveloppes et factures	Fr. 1'888.00
-----------	---	--------------

020.318.4	Internet et programme informatique Sortie de Communet – changement des comptes d'accès des utilisateurs dû au changement de secrétaire	Fr. 2'629.70
-----------	--	--------------

021.301.0	Traitement du personnel communal Les heures de cours de formation pour les deux auxiliaires de l'AES	Fr. 5'193.05
-----------	--	--------------

Pierre Gingins : Cette différence est les heures que ces dames passent au cours ?

Christophe Revaz : le conseil communal paie la formation ainsi que les heures des cours, par contre, ces deux employées ont un avenant à leur contrat de travail. Si elles partent dans les 5 ans après leur formation achevée, elles doivent rembourser leur formation à la commune.

14 Police du feu

14.313.3	Achat de matériel et fourniture L'achat d'une génératrice, de lampes torches et d'échelle pour les pompiers étant donné que durant quelques années, le matériel n'a pas été renouvelé.	Fr. 6'412.00
----------	---	--------------

210 Ecole

210.310.0	Fourniture scolaire Ce montant correspond à un nouveau leasing pour la nouvelle photocopieuse de l'école. Dans ce prix sont comptés la fourniture de feuilles et de toner	Fr. 3'599.95
-----------	--	--------------

210.433.0	Ecolage Ce montant correspond aux montants que les parents auraient dû payer. Actuellement, avec l'arrêté fédéral, les communes ne peuvent plus facturer les frais scolaires aux parents.	Fr.-4'310.00
-----------	--	--------------



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

290 Administration scolaire

290.314.0	Frais d'entretien des bâtiments Une facture de sanitaire pour le bâtiment des écoles	Fr. 2'740.85
-----------	---	--------------

35 Autres loisirs, colonie de vacances

350.365.0	Dons aux sociétés villageoises Location offerte de la salle Otavela pour la Gruyère Running	Fr. 450.00
-----------	--	------------

350.365.1	Dons aux autres sociétés Location offerte de la salle Otavela pour l'Abyss festival	Fr. 500.00
-----------	--	------------

40 Hôpitaux

40.352.3	Part. construction Hôpital Sud fribourgeois Ce montant n'a pas été demandé par l'Etat	Fr. -17'581.00
----------	--	----------------

Jean-Marie Castella : Ce montant correspond au solde que la commune doit à l'Hôpital de Riaz pour sa construction. Est-ce que cette dette a été complètement amortie lors de la reprise des hôpitaux par l'Etat ? il serait bien de se renseigner pour pouvoir également en tenir compte dans la planification financière.

Le Syndic : le Conseil communal se renseignement plus précisément sur ce poste et vous tiendra au courant lors de la prochaine assemblée.

46 Service médical des écoles

460.351.0	Service dentaire – visites médicales Moins de frais dentaires	Fr. -5'114.65
-----------	--	---------------

58 Aide sociale

580.365.2	Dons, aides subventions La commune a dû payer un enterrement	Fr. 3'231.00
-----------	---	--------------

580.366.0	Cotisation, assurance-maladie Ce montant correspond au paiement de cotisations impayées	Fr. 4'940.10
-----------	--	--------------



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

Stéphane Schouwey : la commission financière vous transmettra un article de loi qui stipule que la commune n'a plus l'obligation de payer ces cotisations arriérées.

62 Routes communale et génie-civil

620.313.0	Achat de marchandise, gravier, matériel Achat de sel et gravier en quantité suffisante pour plus d'une année	Fr. 5'234.55
-----------	---	--------------

620.314.0	Entretien des routes – éclairage Réparations diverses des routes dues aux orages – pose d'un candélabre vers la Raiffeisen	Fr. 3'370.75
-----------	---	--------------

70 Approvisionnement en eau

70.314.0	Entretien et rénovation des installations Changement d'une chambre pour la pose d'un compteur aux Lévanches,	Fr. 5'507.55
----------	---	--------------

Pierre Gingins : Dans le compte de la vente d'eau est-ce que la part de la commune de Corbières est comptabilisée?

Chantal Pasquier : dans ce compte est également comptabilisé la vente de l'eau à Corbières pour fr. 17'000.00

72 Ordures ménagères

720.311.1	Aménagement place des containers et autres Ce montant correspond à la création d'une nouvelle place pour les déchets	Fr. 4'800.00
-----------	---	--------------

Yannick Ecoffey explique que les frais liés à l'évacuation des déchets verts devraient sensiblement diminuer avec la création de cette nouvelle place.

75 Correction des eaux et endiguements

Les travaux prévus pour les endiguements n'ont pas été réalisés étant donné que d'importants travaux sont prévus dans le ruisseau des Branches.

80 Agriculture

800.314.0	Entretien route alpestre La commune a avancé deux ans de cotisations au Syndicat alpestre étant donné que ce syndicat était en manque de liquidité.	Fr. 30'979.00
-----------	--	---------------



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

811.352.0	Part. fonctionnement corporation Berra-Gibloux Suite aux gros orages de juin l'an dernier, la commune a mandaté la corporation pour la réparation de la route des Combes qui avait été fortement endommagé par l'orage.	Fr. 35'904.15
-----------	--	---------------

Pierre Gingins : la commune a vendu pour fr. 600.00 de bois c'est insignifiant ? est-ce que la vente des bois est comptabilisé par le triage ?

Le Syndic : pour l'exercice 2018, la corporation a dégagé un bénéfice de fr. 14'000.00. Dans ce bénéfice est comptabilisé la vente des bois pour Hauteville. La corporation vend également beaucoup de copeaux. Par contre, la concurrence est acharnée dans ce secteur.

Jean-Marie Castella : pour le compte 811.352.0 la titlature du compte n'est pas très appropriée étant donné que dans ce compte, on comptabilise des travaux de réfection pour la commune.

Le Syndic : on prend note de cette remarque et on regarde si l'on peut modifier le libellé de ce compte.

90 Impôt

90.400.0 -1	Impôt sur les personnes physiques et moral La commune a perçu plus d'impôt par rapport à l'estimation fiscale transmise par le canton. Les gains sur les ventes immobilières ainsi que l'impôt sur les successions ont été sous-estimé au budget.	Fr. 303'601.00
-------------	--	----------------

943 Bâtiment Les Branches

943.314.0	Entretiens et rénovations du bâtiment Ces frais ont été occasionnés par la réfection d'un appartement dans le bâtiment des Branches suite à un changement de locataire	Fr. 17'552.00
-----------	---	---------------

942.436.0	Vente de gravier Cette vente n'avait pas été budgétisé car elle n'était pas connue lors de l'élaboration du budget	Fr. 28'000.00
-----------	---	---------------

Suite à la lecture de ces comptes, **Christophe Revaz** explique que le Conseil communal a créé une réserve de Fr. 100'000.00 pour les travaux des endiguements du ruisseau des Branches et un amortissement supplémentaire de fr. 70'000.00 sur les routes.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

Après déduction de ces Fr. 170'000. -- le résultat de l'exercice 2018 dégage un bénéfice de **Fr. 21'978.46.**

Jean-Marie Castella fait remarquer qu'il y a une variation d'env. Fr. 300'000.00 par rapport au budget. Ce résultat est très satisfaisant

Comme personne ne souhaite s'exprimer sur ces comptes 2018, Christophe Revaz passe dans le détail les comptes des investissements.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

N° compte	Libellé (compte)	Comptes		Budget	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	6 304,45		8 000,00	
020.506.1	Equipement informatique	6 304,45		8 000,00	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1 822,35	17 785,15	5 000,00	
210.506.0	Equipement informatique			3 000,00	
219.506.0	Equipement local AES	1 822,35		2 000,00	
219.660.0	Subventions fédérales		17 785,15		
6	ROUTES et CHEMINS	36 100,45		38 200,00	
610.501.0	Etude sécurisation passage piétons	5 269,25		5 200,00	
610.521.1	Portes d'entrées (report)	11 384,85		13 500,00	
620.501.4	Eclairage public	7 344,05		4 500,00	
620.501.9	Chemin piétonnier	12 102,30		15 000,00	
7	EAU, ENVIRONNEMENT, AMENAG	63 538,80	7 200,00	277 000,00	74 250,00
700.501.2	Rénovation de réservoirs	27 834,60		96 000,00	
700.610.0	Taxes de raccordement eau potable		7 200,00		4 000,00
710.610.0	Taxes de raccordements eaux usées				10 000,00
750.501.1	Endiguement ruisseaux			25 000,00	
750.661.0	Subventions cantonales (Endiguement)				16 250,00
780.501.0	Investigation technique (Décharge re	24 808,25		65 000,00	
780.501.2	Etude risque Communs d'Avau			6 000,00	
780.660.0	Subventions fédérales (Protection nature)				25 000,00
780.661.0	Subventions cantonales (Protection nature)				19 000,0
790.509.0	Révision générale du PAL	10 895,95		85 000,00	
8	AGRICULTURE, FORÊTS, TOURIS	38 335,00	33 962,75	32 241,00	12 221,00
811.522.0	Participation corporation Berra-Gible	38 335,00		32 241,00	
811.611.0	Participation de tiers		6 094,00		
811.622.0	Dissolution corporation Berra		27 868,75		12 221,00
9	FINANCES, IMPOTS ET IMMEUBL	216 518,15	106 400,00	246 850,00	135 000,00
942.503.1	Rénovation fermes et chalets	209 857,45		240 000,00	
942.600.0	Vente terrains		11 400,00		
942.661.0	Subventions cantonales				40 000,00
942.669.0	Autres subventions		95 000,00		95 000,00
944.506.0	Complexe: équipement, mob., mac	6 660,70		6 850,00	
0	ADMINISTRATION	6 304,45	0,00	8 000,00	0,00
1	ODRE PUBLIC				
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1 822,35	17 785,15	5 000,00	0,00
4	SANTÉ				
5	AFFAIRES SOCIALES				
6	ROUTES ET CHEMINS	36 100,45	0,00	38 200,00	0,00
7	EAU, ENVIRONNEMENT, AMÉNAG	63 538,80	7 200,00	277 000,00	74 250,00
8	AGRICULTURE, FORÊTS, TOURIS	38 335,00	33 962,75	32 241,00	12 221,00
9	FINANCES, IMPÔTS ET IMMEUBL	216 518,15	106 400,00	246 850,00	135 000,00
TOTAUX COMPTES 2016		362 619,20	165 347,90	607 291,00	221 471,00
Excédent de revenu					
Excédent de charge			197 271,30		385 820,00



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

219.660.0	Subvention de l'AES La commune de Corbières va nous verser un montant d'env. Fr. 10'000.00 pour la participation à la construction de cette AES.	Fr. 17'785.15
-----------	---	---------------

Jean-Marie Castella : la commune a investi quelque Fr. 100'000.00 dans cet accueil extrascolaire. Avec les subventions reçues, ne devrait-elle pas renégocier le loyer avec Corbières ?

Le Syndic : Le Conseil communal a également eu un contact avec M. Jean-François Steier, pour obtenir une subvention pour la création de cette AES. Un courrier a été adressé au Conseil d'Etat et la commune est en attente d'une réponse

942.503.1	Chalet des Recards Les rénovations de ce chalet sont terminées. La Commune a reçu Fr. 95'000.00 de don de la part de Patenschaft. Elle attend encore les subventions promises par le canton.	Fr. 209'857.00
-----------	---	----------------

Christophe Revaz : les comptes des investissements se boucle par un excédent de charges de Fr. **197'271.30**

Mickaël Gross : vous n'avez pas réalisé tous les investissements prévus ?

Christophe Revaz : certains investissements sont reportés car nous n'avons pas les autorisations liées pour la construction, notamment pour le trottoir.

Comme personne ne souhaite s'exprimer, **Christophe Revaz** lit le bilan :



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

1010.00	CCP	70 496.19	43 697.24	26 798.95
1010.03	Raiffeisen no 30421.71 SBVR	356 720.75	509 517.15	-152 796.40
1020.00	Raiffeisen no 30421.93 fonctionnement	10 357.10	10 346.75	10.35
11	Avoirs	522 228.93	406 562.37	115 666.56
1110.00	Recette de l'Etat	59 027.31	137 131.06	-78 103.75
1150.00	Débiteurs autres	463 201.62	269 431.31	193 770.31
12	Placements	115 062.45	205.00	114 857.45
1210.00	Raiffeisen Parts sociales	200.00	200.00	
1210.01	GFM 1 action no 12.104	1.00	1.00	
1210.02	GFM 1 action no 20	1.00	1.00	
1210.04	Espace Gruyère 10 actions	1.00	1.00	
1210.05	Sté remontées méc. La Berra 10 actions	1.00	1.00	
1230.00	Immeubles (domaines et alpages)	114 858.45	1.00	
13	Actifs transitoires	179 657.85	170 885.10	8 772.75
1390.10	Autres actifs transitoires	179 657.85	170 885.10	8 772.75
14	Patrimoine administratif	5 376 192.45	5 525 480.85	-149 288.40
1400.00	Terrains	1.00	1.00	
1410.00	Routes et chemins	181 047.10	179 242.45	1 804.65
1410.01	Adduction d'eau	1 248.40	26 246.05	-24 997.65
1410.02	Epuraton, STEP, STAP, canalisations	1.00	1.00	0.00
1410.03	Télé réseau	1.00	1.00	0.00
1410.05	Endiguements	157 116.05	157 116.05	0.00
1430.00	Bâtiment (immeuble les Branches)	435 488.35	448 388.35	-12 900.00
1430.01	Bâtiment (école, arrêt bus)	193 693.65	209 656.45	-15 962.80
1430.02	Columbarium	12 601.00	13 801.00	-1 200.00
1430.03	Déchetterie	143 481.55	143 481.55	0.00
1430.04	Poste commandement Protection civile	1.00	1.00	0.00
1430.05	Cimetière	30 790.20	30 790.20	0.00
1430.06	Complexe communal	4 016 263.20	4 115 472.50	-99 209.30
1430.07	Place de sport	120 968.00	120 968.00	0.00
1450.00	Forêts	4 373.25	1.00	4 372.25
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	47 056.20	43 251.75	3 804.45
1460.02	Véhicule défense incendie	32 061.50	37 061.50	-5 000.00



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

15	Prêts et participations permanentes	1.00	1.00	
1550.02	SRM La Berra (capital action)	1.00	1.00	0.00
2	PASSIF	6 609 802.71	6 768 341.68	-158 538.97
20	Engagements courants	43 965.64	83 670.54	-39 704.90
2000.00	Créanciers impôts	0.00	0.00	0.00
2000.02	Créanciers	43 965.64	83 670.54	-39 704.90
22	Dettes à moyen et long terme	3 250 000.00	3 250 000.00	0.00
2210.09	PostFinance Complexe (2027 - 2.39%)	500 000.00	500 000.00	
2210.10	PostFinance Complexe (2027 - 2.04%)	500 000.00	500 000.00	
2210.11	PostFinance Complexe (2022 - 1.36%)	500 000.00	500 000.00	
2210.12	PostFinance Complexe (2022 - 1.35%)	500 000.00	500 000.00	
2210.13	PostFinance Complexe (2020 - 1.17%)	250 000.00	250 000.00	
2210.15	PostFinance Complexe (2020 - 0.94%)	250 000.00	250 000.00	
2210.16	PostFinance Complexe (2016 - 0.55%)			
2210.17	Raiffeisen Complex (2022 - 0.42%)	500 000.00	500 000.00	
2210.18	Raiffeisen Complex (2020 - 0.6%)	250 000.00	250 000.00	
24	Provisions	170 000.00	170 000.00	
2400.0	Provisions débiteurs douteux	170 000.00	170 000.00	
25	Passifs transitoires	50 810.50	174 641.00	-123 830.50
2590.00	Passifs transitoires	50 810.50	174 641.00	-123 830.50
28	Réserves	524 579.35	420 835.40	103 743.95
2800.01	Réserve adduction d'eau	268 658.20	268 658.20	0.00
2800.02	Réserve protection des eaux	15 921.15	12 177.20	3 743.95
2820.06	Réserve endiguements	240 000.00	140 000.00	100 000.00
29	Fortune	2 570 447.22	2 669 194.74	
2900.00	Fortune nette	2 570 447.22	2 669 194.74	-98 747.52
			a	
	Total de l'actif			
	Total du passif	6 609 802.71	6 768 341.68	

Olivier Yerly : les prêts pour la salle ont été renouvelés à Postfinance.

Christophe Revaz : la commune met en concurrence la Raiffeisen et Postfinance. Le Conseil communal souhaite travailler le plus possible avec la Raiffeisen pour garder cette banque au village. Toutefois, Postfinance présente des taux très attractifs pour les communes. Pour l'emprunt du ruisseau des Branches le Conseil communal a eu une offre avec un intérêt de 0.2 % pour 5 ans.



2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision :

Le Syndic passe la parole à **Stéphane Schouwey Président** de la commission financière qui lit son rapport :

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons, examiné en détail les comptes de fonctionnement et d'investissement 2018 qui nous a été soumis par le Conseil communal. Le Conseil communal nous a donné des explications complémentaires et a répondu à toutes les questions de la commission financière. De ce fait, nous proposons à l'Assemblée d'accepter ces comptes de fonctionnement et d'investissement.

Le Syndic remercie la Commission financière pour leur très bonne collaboration et pour leur excellent travail.

2.3. Approbation :

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Syndic procède au vote, sachant que les membres du conseil ne votent pas les comptes.

- **Qui accepte les comptes de fonctionnement tels que présentés :**

Vote : les comptes de fonctionnement avec bénéfice de CHF 21'978.46 sont acceptés à mainlevée et à l'unanimité.

- **Qui accepte les comptes d'investissement tels que présentés :**

Vote : les comptes des investissements avec un excédent de charges de CHF 197'271.30 sont acceptés à mainlevée et à l'unanimité.

Le Syndic remercie les citoyens pour leur confiance.



3. Budget des investissements 2019 – complément :

Achat d'un véhicule utilitaire – financement – rapport de la commission financière – approbation.

M. le Syndic explique que suite à un accident survenu le 3 janvier 2019, le véhicule communal ainsi que l'abri de bus ont été fortement endommagés. Le véhicule communal a été déclaré en dégat total. Après plusieurs offres et un entretien avec la commission financière, le Conseil communal a acheté un véhicule Mitsubishi type pick-up 4x4.

Cet achat représente la dépense suivante :

Achat du nouveau véhicule Mitsubishi Pick up 4 X 4.	Valeur fr. 31'900
Ristourne pour l'ancien véhicule	fr. 13'913.05
Solde à payer pour la commune :	fr. 17'986.95

Ce montant a été financé par la trésorerie courante.

M. le Syndic passe la parole à la Commission financière

Mathieu Castella au nom de la commission financière, confirme avoir donné un préavis positif à cet achat qui était nécessaire au bon fonctionnement de la commune. De plus, les finances communales permettent cet achat.

M. le Syndic remercie la commission financière et soumet au vote (vote formel) cet objet.

- Qui accepte l'achat de ce véhicule utilitaire

A l'unanimité l'achat de véhicule est confirmé.

4. Modification du financement de l'emprunt pour le ruisseau des Branches

Comme énoncé en début d'assemblée, le Conseil communal souhaite souscrire un emprunt pour financer les travaux du ruisseau des Branches.

Le financement est le suivant :

Coût brut estimé	Fr. 620'000.00
Subventions attendues 67 %	<u>Fr. 415'400.00</u>
Solde à financer	Fr. 204'600.00
Intérêts passifs sur crédits 1%	Fr. 2'046.00
Amortissement annuel minimal (2 %)	Fr. 4'092.00
Total des charges annuelles	Fr. 6'138.00



Comme personne ne souhaite s'exprimer sur cet objet, le Syndic passe au vote ce point 4 du tractanda :

- **Qui accepte le financement par un emprunt de l'investissement du ruisseau des Branches ?**

A l'unanimité, les citoyens présents acceptent ce nouveau financement.

5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Le Syndic explique que le règlement relatif à la participation communale aux frais dentaires scolaires datait du 15 décembre 1997.

Une nouvelle législation est entrée en vigueur en 2016 et cela a nécessité de mettre à jour notre règlement.

Les traitements dentaires des enfants en âge de scolarité sont toujours subventionnés par la commune, en fonction du revenu des parents et du nombre d'enfants dans la famille.

La terminologie a été adaptée à la législation en vigueur. Nous parlons maintenant de contrôles pour les traitements conservateurs et de soins dentaires pour les traitements orthodontiques.

Les soins dentaires sont pris en charge, sur présentation de la facture et du décompte de la caisse-maladie. La commune entre en matière selon les barèmes établis, sur le solde à charge des parents.

A préciser que tant les honoraires **d'un dentiste privé** que ceux d'un dentiste scolaire sont subventionnés.

Cette modification a été demandée par l'Etat.

Comme personne ne souhaite s'exprimer, le Syndic passe au vote.

- **Qui accepte ce nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaire ?**

A l'unanimité, les citoyens acceptent ce nouveau règlement.

Le Syndic remercie les participants pour leur vote.



6. Divers

Le Syndic donne les informations sur les dossiers suivants :

Route des Combes

Par des photos, **le Syndic** explique que ce chemin a connu de gros dégâts suite aux orages de l'été dernier. Celui-ci a été entièrement refait. Une demande d'aide a été adressée à l'association Alpinfra.

Pierre Gingins : ce chemin est certes très bien refait, par contre, il faut l'entretenir. Les rigoles sont à nouveau bouchées par des feuilles.

Le Syndic : ce chemin entre dans les chemins que la corporation entretient. Ce travail sera suivi par l'équipe de la corporation. A noter que Gaby Kolly qui s'occupe de la pépinière, entretient également cet accès.

Accueil extrascolaire :

Comme expliqué précédemment, le Conseil communal attend une réponse de M. Steiert, Conseiller d'Etat Directeur, pour une éventuelle subvention pour la construction de cet AES.

Laiterie :

Le Conseil communal a effectué plusieurs démarches pour garder la laiterie à Hauteville. Après une séance avec les différents services de l'Etat, un projet d'une nouvelle construction aurait été de construire la nouvelle laiterie en dessous de la maison à M. Gingins. Vu les difficultés administratives liées à ce projet, la société de laiterie a confirmé par courrier au Conseil communal, que la nouvelle laiterie se construira à Corbières.

Gravières :

Dernièrement, le conseil communal a attribué un mandat à Henri Choffet pour effectuer une étude complète de la situation depuis le début de l'exploitation jusqu'à aujourd'hui. Le Conseil communal souhaite connaître les possibilités de rendement de cette gravière à ce jour pour la commune. M. Choffet a, en sa possession, tous les documents que la commune possède. Un premier rapport sera transmis à la fin de l'été. Le Syndic remercie d'ores et déjà Henri Choffet pour son travail.



Déchetterie Corbières

Yannick Ecoffey explique que les communes de Corbières et d'Hauteville attendent le retour de l'enquête préalable. Dès ce retour, le dossier de la mise à l'enquête pourra être déposé. La déchetterie sera en amont du rond-point de Corbières.

Yerly Olivier : Est-ce que les prix négociés entre les communes seront identiques avec la nouvelle déchetterie ?

Le Syndic : les conventions négociées par Jean-Marie Castella, ancien Syndic, restent en vigueur. Le Conseil communal restera vigilant à cela.

FRIAC

Le Service des constructions, dès le 3 juin 2019 mettra en ligne la nouvelle application web FRIAC pour la gestion électronique des demandes préalables, ainsi que des procédures simplifiées et ordinaire de permis de construire.

Cette nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper.

Tous les dossiers de demande de permis devront être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC dans l'ensemble des communes du canton. Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel de l'Etat qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne.

Pour garantir à chacun la possibilité d'effectuer une demande de permis, le requérant pourra demander à la commune, ou au SECA, et contre émolument, la saisie électronique des demandes. (actuellement Fr. 75. – pour une enquête simplifiée)

Le Conseil communal contactera les communes voisines pour qu'un tarif identique soit appliqué lors de la création d'une demande de permis simplifiée par la commune pour un habitant.

Impôts

A partir du 1^{er} janvier 2020, les impôts seront perçus par le Service cantonal des contributions. Un taux de travail de 30 % sera ainsi dégagé pour l'administration communale. Le Conseil communal pense que le suivi des arriérés d'impôts sera plus efficient par le Service des contributions.



Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg

L'assainissement de la caisse de pension du Personnel de l'Etat de Fribourg dont la commune est indirectement concernée avec les charges liées (notamment personnel enseignant) aura un coût pour la commune d'Hauteville entre Fr. 88'000.00 et Fr. 127'000.00 selon les variantes en consultation. Cette charge dont le montant exact n'est pas encore déterminé, est néanmoins certaines d'ici à 2021. L'association des communes fribourgeoises préconise, dans la mesure du possible, de commencer à provisionner cette charge si les comptes le permettent.

Dans la mesure du possible, le Conseil communal fera une provision sur les comptes de l'exercice 2019.

Jean-Marie Castella : cela est un vrai scandale que les communes doivent payer des montants à cause de la mauvaise gestion de la caisse de pension. Cette dite caisse a été dans l'incapacité de gérer un fonds. Les députés n'auraient jamais dû accepter que les communes financent ce fonds de pension.

Pierre Gingins : il faut demander à M. Godel, Conseiller Directeur des finances, de payer cette facture. Il faut intervenir au niveau de l'Etat.

Le Syndic : la réaction est vive au niveau des communes. Lors de la prochaine réunion des Syndics la problématique liée à cette caisse de pension sera discutée.

PAL

Lors d'une rencontre au SECA, ce service a confirmé que l'enquête préalable allait parvenir à la commune dans le courant du mois de mars – avril. Actuellement, nous n'avons toujours pas reçu le dossier de l'enquête préalable.

Trottoir du Ruz

L'Etat de Fribourg va poser un tapis depuis le restaurant du Ruz jusque vers l'administration communale. Suite à une vision locale, la commune souhaite rallonger le trottoir pour mettre en sécurité les piétons le long de la route cantonale. Le conseil communal attend toujours le dossier de l'enquête préalable pour le trottoir du Ruz. Ces travaux pourraient se faire conjointement.

Sénior +

La loi cantonale exige que chaque commune établisse un concept pour les Séniors. La Préfecture a demandé de nommer des personnes hors Conseil qui seront chargées de visiter des personnes âgées du village afin d'avoir un inventaire des besoins dans la commune. Le Syndic remercie M. Pierre Gingins qui en collaboration avec Christophe Revaz établiront cet inventaire. A noter que dans l'idée les questionnaires devront être identiques pour les communes de la rive droite afin d'avoir les mêmes besoins.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2019

Les informations transmises par le Conseil communal étant terminées, le Syndic passe la parole aux citoyens :

Olivier Yerly : suite à la votation de hier sur le financement de l'AVS, est-ce qu'il y aura une incidence financière pour la commune ?

Le Syndic : actuellement, nous n'avons aucune information à ce sujet, mais il est possible que des incidences puissent être induites aux comptes.

Comme personne ne demande la parole, le Syndic remercie chacun de sa présence et de sa participation active à cette assemblée. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Par acclamation, les citoyens remercient le Conseil communal pour son travail.

Le Syndic clôt l'assemblée il est 21.30 h.

Au nom de l'assemblée communale

Bernard Bapst
Syndic

Fabienne Pharisa
Secrétaire